



Berne, le 2 mai 2019

### Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes,  
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

### **Coopération internationale 2021-2024 : ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) consultent de manière facultative les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur les projets d'arrêtés fédéraux et le rapport explicatif sur la coopération internationale (CI) 2021-2024.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **23 août 2019**.

Tous les quatre ans le Conseil fédéral définit les axes stratégiques et le cadre financier pour réaliser la mission de la CI de la Suisse, telle que définie dans les lois concernées. Le rapport explicatif présente les quatre objectifs stratégiques pour la période 2021-2024 :

- *Objectif 1* : Contribuer à une croissance économique durable, à la création de marchés et à la création d'emplois (développement économique)
- *Objectif 2* : Lutter contre les changements climatiques et leurs effets et gérer durablement les ressources naturelles (environnement)
- *Objectif 3* : Sauver des vies, fournir des services de base de qualité et diminuer les causes de la migration forcée et irrégulière (développement humain)
- *Objectif 4* : Promouvoir la paix, l'état de droit et l'égalité des genres (paix et gouvernance)

Trois critères ont été définis pour choisir l'action de la CI et les régions d'intervention : 1) les besoins des populations concernées, 2) les intérêts de la Suisse et 3) la valeur ajoutée de la CI en comparaison internationale.

Sur cette base, les adaptations proposées par rapport au message actuel sont :

- Une focalisation géographique de la coopération bilatérale au développement du DFAE sur quatre régions prioritaires
- Quatre accents thématiques : emploi, changements climatiques, migration et état de droit
- D'autres accents portent sur :



- L'engagement avec le secteur privé
- Le potentiel de la numérisation
- L'engagement multilatéral
- Les approches intersectorielles
- La cohérence entre l'aide humanitaire et la coopération au développement
- La bonne gestion des risques
- La recherche scientifique de haute qualité pour évaluer l'impact de la CI

Dans le cadre de cette procédure, nous souhaitons vous consulter sur les questions suivantes :

- 1) *Estimez-vous que les objectifs proposés répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.3)*
- 2) *Estimez-vous que les nouveaux accents répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.4)*
- 3) *Estimez-vous que la focalisation géographique proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.4.1 et 3.1.2)*

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html).

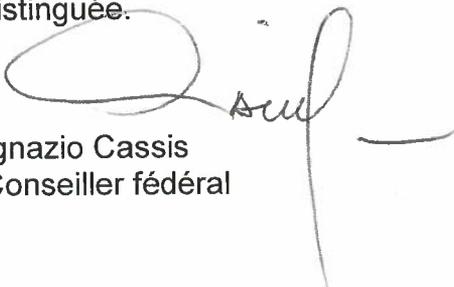
Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Nous vous saurions gré de nous faire parvenir vos prises de position **jusqu'au 23 août 2019**, dans la mesure du possible par voie électronique (prière de joindre une **version Word** en plus d'une version pdf), à l'adresse suivante : [M21-24@eda.admin.ch](mailto:M21-24@eda.admin.ch)

Veuillez également indiquer dans votre réponse les coordonnées d'une personne à qui nous pourrions nous adresser si nous avons des questions concernant votre avis.

Si vous avez des questions, les personnes suivantes sont à votre disposition :

- M. Nicolas Randin, Direction du développement et de la coopération, tél. 058 462 19 84, [nicolas.randin@eda.admin.ch](mailto:nicolas.randin@eda.admin.ch),
- Mme Séverine André-Poirot, Direction politique, Division Sécurité humaine, tél. 058 465 60 54, [severine.andre-poirot@eda.admin.ch](mailto:severine.andre-poirot@eda.admin.ch) et
- M. Ivan Pavletic, Secrétariat d'Etat à l'économie, tél. 058 469 77 69, [ivan.pavletic@seco.admin.ch](mailto:ivan.pavletic@seco.admin.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Ignazio Cassis  
Conseiller fédéral



Guy Parmelin  
Conseiller fédéral